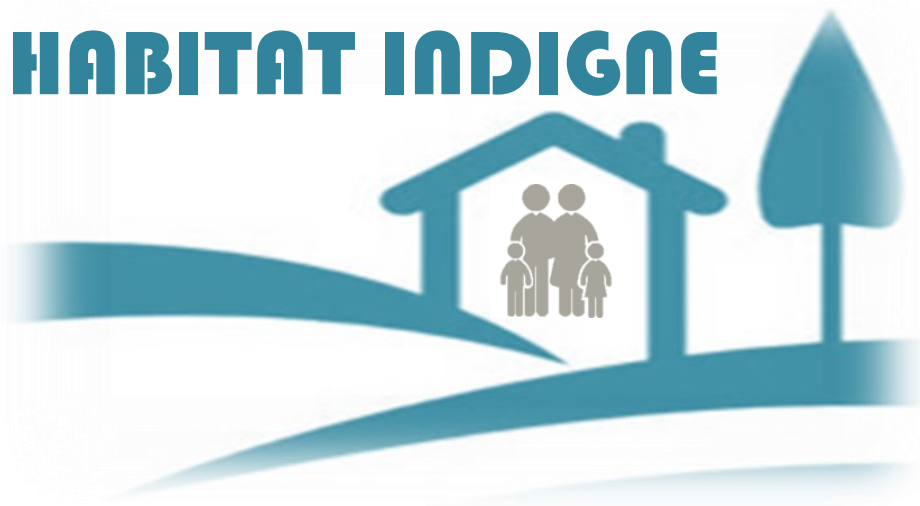


# HABITAT INDIGNE



ÉLUS DE HAUTE-SAÔNE :

**VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR !**

AVEC LE RÈGLEMENT SANITAIRE  
DÉPARTEMENTAL



**Pôle Départemental**  
*de lutte contre l'habitat indigne*



# L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT

## NON DÉCENCE

Défaut de confort ou d'utilisation normale des équipements. Elle se base sur le « décret décence ».

## RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

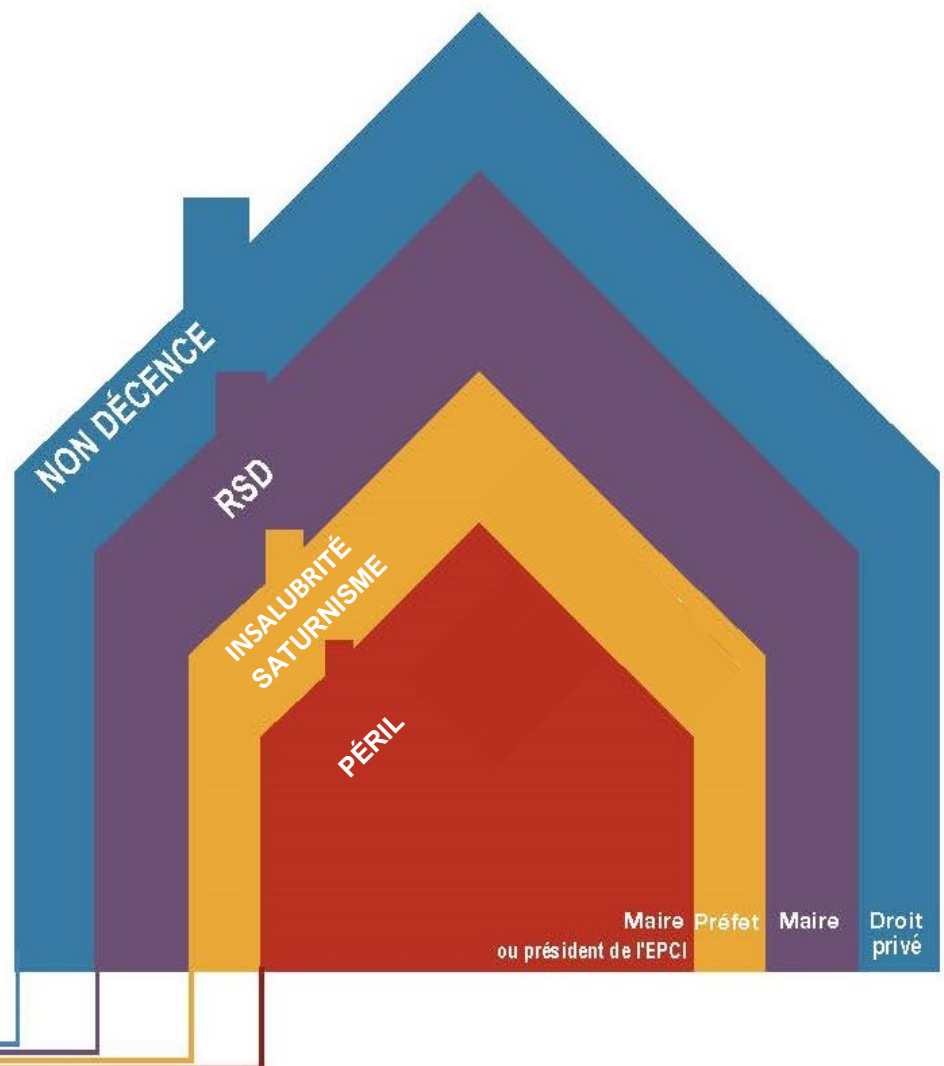
Manquements aux règles d'hygiène et aux normes d'habitabilité sanitaire.

## INSALUBRITÉ

Désordres engendrant un risque pour la santé des occupants (code de la santé publique).

## PÉRIL

Immeuble menaçant ruine et pouvant compromettre la sécurité publique (code de la construction et de l'habitation).





## Habitat indigne : le maire, un acteur incontournable

Le département de la Haute-Saône est particulièrement touché par l'habitat indigne. *Vous êtes en mesure d'agir directement* et d'éviter que les logements continuent à se dégrader et à menacer la santé et la sécurité des occupants et du voisinage.

Le maire est chargé de veiller au respect des normes minimales d'hygiène, de sécurité et de salubrité figurant dans le Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Depuis 2017, un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) constitué des différents acteurs institutionnels et associatifs et animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT), *peut vous apporter un appui pour orienter la procédure et suivre le traitement.*

### *À qui s'adresser ?*

- **Appui pour application de la procédure**

Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)  
dont la Direction Départementale des Territoires (DDT) assure le secrétariat.

- **Suspicion de situations d'insalubrité**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) - beaucoup de désordres ou désordres urgents.

- **Assistance juridique face à toutes les situations**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)



## Contacts



PRÉFET DE  
LA HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Saône  
Secrétariat du PDLHI  
24 Boulevard des Alliés 70014 VESOUL Cedex  
Tél: 03 63 37 92 00 - ddt-pdlhi@haute-saone.gouv.fr



Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté  
Service santé environnement  
11 Boulevard des Alliés - CS 10215 70014 VESOUL Cedex  
Tél: 03 84 78 53 18 - ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr



Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)  
30 place Rénet 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 75 60 19 - Adil.70@wanadoo.Fr

## Subventions à l'amélioration de l'habitat



Département de la Haute-Saône  
Délégué des aides à la pierre de l'ANAH  
Secrétariat du Programme d'Intérêt Général « Ensemble contre le mal logement »  
Hôtel du Département  
23 rue de la Préfecture - BP 20347 70006 VESOUL Cedex  
Tél : 03 84 95 70 70 - contact@haute-saone.fr

## Liens utiles :

Concernant le règlement sanitaire départemental :  
[www.haute-saone.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/reglement-sanitaire-departemental](http://www.haute-saone.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/reglement-sanitaire-departemental)

Concernant le guide à destination des maires :  
<http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Politiques-locales-de-l-habitat/Pole-Departemental-de-Lutte-contre-l-Habitat-Indigne>